

FEUILLES D'INFORMATION POUR LES CLIENTS DE DEUXIÈME CARRIÈRE

Des modifications sont apportées à Deuxième carrière

L'Ontario a apporté des modifications à Deuxième carrière qui permettront à ce populaire programme de continuer d'aider les travailleurs mis à pied à recevoir une formation pour entreprendre une nouvelle carrière dans des domaines en demande.

À compter du 20 novembre 2009, Deuxième carrière servira principalement à aider les personnes qui ont des besoins et qui bénéficieront le plus de la formation professionnelle.

Le programme Deuxième carrière vous convient-il?

Vous pouvez présenter une demande à Deuxième carrière si vous :

- avez été mis à pied après janvier 2005;
- êtes toujours sans emploi ou occupez un emploi provisoire depuis votre mise à pied;
- choisissez de vous recycler dans une carrière en demande.

Deuxième carrière fournit une aide aux travailleurs qui ont des besoins et qui bénéficieront le plus de la formation professionnelle. Plusieurs critères seront utilisés pour déterminer qui recevra une aide financière. Deuxième carrière peut vous convenir si vous :

- avez été mis à pied et recherchez activement un emploi depuis longtemps;
- possédez une longue expérience de travail au sein d'une industrie qui offre peu de débouchés;
- souhaitez vous recycler dans un domaine qui offre de bonnes perspectives d'emploi à l'échelon local et qui exige un titre de compétence ou un permis d'exercer;
- possédez une scolarité de niveau secondaire ou moins, ou avez fait des études postsecondaires qui ne sont pas reconnues en Ontario;
- occupez un emploi qui n'offre aucun débouché.

Parlez au personnel des centres d'évaluation pour savoir si vous devriez présenter une demande à Deuxième carrière.

Quelle sera ma contribution?

Votre contribution personnelle à votre formation dépendra de votre situation financière et du coût de la formation. Deuxième carrière tient compte des coûts suivants :

- les droits de scolarité;
- les frais d'hébergement;
- les frais de subsistance;
- les frais de téléphone et d'Internet;
- les frais de chauffage et d'électricité;
- les frais de transport;
- les frais liés à la garde des personnes à charge.

Il est possible que les personnes qui suivent une formation soient appelées à y contribuer.

Comment procède-t-on pour étudier ma demande?

Si vous avez déjà présenté une demande à Deuxième carrière ou à Développement des compétences Ontario

Le ministère étudie les demandes en donnant la priorité à celles qui sont en attente depuis le plus longtemps et qui se rapportent à des cours commençant en janvier.

En raison du grand nombre de demandes, il peut ne pas être possible d'approuver la demande de toutes les personnes admissibles à une formation commençant en janvier. Les étudiants potentiels devraient considérer des dates et des cours de rechange.

Veuillez vous rappeler que l'approbation par le ministère de l'aide financière de Deuxième carrière est un processus distinct de l'approbation par le collège. Vous devez obtenir les deux approbations avant de pouvoir commencer des cours.

Si vous avez l'intention de présenter une demande à Deuxième carrière ou à Développement des compétences Ontario

Deuxième carrière n'est qu'un des éléments parmi les programmes d'Emploi Ontario visant à aider les personnes mises à pied qui ont besoin d'une formation pour entreprendre une nouvelle carrière dans la nouvelle économie.

Parlez au personnel des centres d'évaluation d'Emploi Ontario au sujet de votre expérience, de vos compétences et de vos intérêts. Examinez les possibilités qui pourraient vous convenir. Ensemble, vous pouvez préparer un plan personnalisé de retour au travail.

En raison du grand nombre de demandes, le traitement des demandes à Deuxième carrière exigera peut-être plusieurs mois. Les personnes qui présentent une demande sont invitées à se renseigner auprès du personnel des centres d'évaluation au sujet des autres programmes qui existent, y compris des autres services offerts par Emploi Ontario.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des nouvelles lignes directrices et des modifications, y compris les réponses aux questions fréquentes, veuillez consulter le site Web du ministère:

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/secondcareer/index.html>

Ressources importantes

Site Web d'Emploi Ontario : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/employmentontario/>

- Le site Web d'Emploi Ontario offre des renseignements sur les services d'emploi et de formation offerts dans votre région, incluant Deuxième carrière.
- Les services d'Emploi Ontario sont accessibles par téléphone, en ligne et en personne dans des bureaux situés partout dans la province.

Ligne d'information Emploi Ontario : **1 800 387-5656 ou ATS : 416 325-4084**

- La description des services est offerte en 25 langues.